



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT AU CALENDRIER

Pour être recevable, toutes les cases du présent formulaire doivent avoir été complétées à défaut de quoi la demande pourrait être refusée. Les demans doivent être transmises par les responsables de CLUB seulement (la signature du représentant est obligatoire) par courriel à : commissaire@arsry.ca et par courrier au 38, Wilfrid Gagné Marieville Qc J3M 0A4 accompagnés des frais reliés à la demande de changement.

RAPPEL IMPORTANT (ART : 14.6)

- Une équipe peut dans un préavis de 72 heures, demander par écrit (courriel et/ou télécopieur) un changement de date, de terrain ou d'horaire (heure) pour les (4) raisons suivantes seulement :

a- le terrain est jugé impraticable par l'arbitre ou les autorités municipales du Club receveur ;

b- le match coïncide avec une autre compétition administrée par la FSQ ;

c- pour les équipes de catégories juvénile, un seul changement est permis durant la période allant du 15 mai au 23 juin, pour une activité scolaire et dont la lettre d'avis de l'école est exigée afin d'être exempté des frais obligatoires ;

d- pour une cause jugée exceptionnelle par le Commissaire de la ligue.

Auxquels cas, la ligue confirme le changement, si il y a lieu, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Tout changement accordé après que le calendrier final soit déposé par le commissaire de la Ligue au comité de gestion de la Ligue, est facturé, au club demandeur, d'un montant de soixante-quinze (75.00\$) dollars.

Signature du représentant du club :	
-------------------------------------	--

<u>Catégorie :</u>		<u>Numéro de partie :</u>
<u>Club demandeur :</u>		<u>Représentant de Club :</u>
<u>Club consentant :</u>		<u>Représentant de Club :</u>
<u>Date originale :</u>	<u>Heure originale :</u>	
<u>Nouvelle date :</u>	<u>Nouvelle heure :</u>	
<u>Raison de la demande de changement :</u>		
Signature du représentant du Club :		